



PRÉFET DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 4 SEP. 2013

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCES-  
ALPES-CÔTE D'AZUR



À

MESDAMES ET MESSIEURS LES  
MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL  
BIODIVERSITÉ

**Objet** : Invitation au Comité Régional Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame, Monsieur,

Le projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a été arrêté par le président du Conseil régional et par le préfet de région début juillet. Ce projet est issu d'un travail réalisé en association avec de nombreux acteurs du territoire régional, réunis notamment lors d'ateliers territoriaux et thématiques (en 2012 et 2013) et d'un séminaire de partage du diagnostic en décembre 2012.

Selon les termes du code de l'environnement, ce projet est soumis à consultation de certaines collectivités. Il a été ainsi envoyé pour avis aux conseils généraux, groupements de communes, parcs régionaux et nationaux, au CSRPN et à l'autorité environnementale et transmis à l'ensemble des communes de la région. Cette consultation se déroule de mi-juillet à mi-octobre.

Afin d'enrichir cette phase de consultation, il nous apparaît essentiel que le Comité Régional Biodiversité (CRB), dont vous êtes membre, puisse échanger sur le projet de SRCE. Ce comité, créé fin 2012 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vaut Comité

Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur - SGAR - Bd Paul Peytral, 13282 MARSEILLE CEDEX 20  
Tél: 04.84.35.40.00 - Fax. 04.84.35.44.60 - [sgar@paca.pref.gouv.fr](mailto:sgar@paca.pref.gouv.fr)

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Hôtel de Région - 27 place Jules-Guesde, 13481 MARSEILLE CEDEX 20  
Téléphone : 04 91 57 50 57 - Télécopie : 04 91 57 51 51 - [biodiversite@regionpaca.fr](mailto:biodiversite@regionpaca.fr)

Régional Trame Verte et Bleue (CRTVB) au titre de l'article L371-3 du code de l'environnement.

Aussi, nous vous invitons à la réunion du Comité Régional Biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui se tiendra le :

**17 septembre 2013 à 14 h 30**  
**dans les Salons de la Préfecture de Région**  
**Place Félix Baret - Marseille**

Afin de préparer nos échanges, vous trouverez sur le lien suivant l'ensemble des pièces constituant le projet de SRCE :

<http://extranet.validation-paca.developpement-durable.gouv.fr/consultation-restreinte-du-projet-a6496.html>

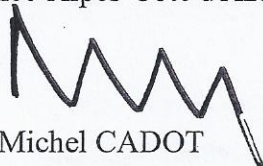
Identifiant : validation-paca Mot de passe : valid-pac@

Les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et du Conseil régional restent à votre disposition pour vous apporter toute précision nécessaire sur ce projet de SRCE et la consultation en cours. Nous vous invitons à utiliser les adresses électroniques dédiées :

[consultation.srce-paca@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation.srce-paca@developpement-durable.gouv.fr) et [biodiversite@regionpaca.fr](mailto:biodiversite@regionpaca.fr)

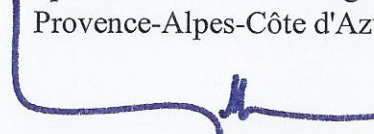
Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération très distinguée.

Le préfet de région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Michel CADOT

Le président du Conseil régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Michel VAUZELLE

## Liste des destinataires

### 1/ Collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (37)

- Trois Conseillers régionaux :
- Marie BOUCHEZ, déléguée auprès de la 2<sup>ème</sup> Vice-présidente et du 11<sup>ème</sup> Vice-président dans les affaires relevant des Parcs naturels régionaux
- Annabelle JAEGER, déléguée auprès de la 2<sup>ème</sup> Vice-présidente dans les affaires relevant de la biodiversité,
- Jacques LERICHOMME, Vice-président de la Commission Développement soutenable, environnement, énergie, climat,
- Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ou son représentant,
- Le Président du Conseil général des Alpes de Haute-Provence ou son représentant,
- Le Président du Conseil général des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Le Président du Conseil général des Alpes Maritimes ou son représentant,
- Le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône ou son représentant,
- Le Président du Conseil général du Var ou son représentant,
- Le Président du Conseil général de Vaucluse ou son représentant,
- Le représentant désigné par l'Association des maires des Alpes de Haute-Provence,
- Le représentant désigné par l'Association des maires et présidents des communautés des Hautes-Alpes,
- Le représentant désigné par l'Union des maires des Bouches-du-Rhône,
- Le représentant désigné par l'Association des maires du Var,
- Le représentant désigné par l'Association des maires des Alpes Maritimes,
- Le représentant désigné par l'Association des maires de Vaucluse,
- Le Président de la Communauté d'agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette ou son représentant,
- Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon ou son représentant,
- Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence ou son représentant,
- Le Président de la Communauté d'agglomération de Toulon-Provence-Méditerranée ou son représentant,
- Le Président de la Communauté urbaine de Marseille-Provence-Métropole ou son représentant,
- Le Président de la Métropole Nice-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le Président du Pays Gapençais ou son représentant,
- Le Président du Parc naturel régional des Alpilles ou son représentant,
- Le Président du Parc naturel régional de Camargue ou son représentant,
- Le Président du Parc naturel régional du Luberon ou son représentant,
- Le Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ou son représentant,
- Le Président du Parc naturel régional du Verdon ou son représentant,
- Le Président du Parc naturel régional du Queyras ou son représentant,
- Le Président du Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux ou son représentant,
- Le Président du Syndicat mixte des Baronnies provençales ou son représentant,
- Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte Baume ou son représentant,
- Le Président de l'Agence Régionale Pour l'Environnement ou son représentant,
- Le Président du Syndicat mixte du bassin des Sorgues ou son représentant,
- Le Président du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance, ou son représentant,
- Le Président de l'Etablissement public foncier régional, ou son représentant,
- Le Président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée ou son représentant,

### 2/ Collège de représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics (16)

- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,

- Le Directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires des Hautes-Alpes ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires des Alpes de Haute-Provence ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires de Vaucluse ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires des Alpes Maritimes ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires du Var ou son représentant,
- Le Directeur interrégional de la mer ou son représentant,
- Le Directeur régional de l'Office national des forêts ou son représentant,
- Le Délégué régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant,
- Le Délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,
- Le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant,
- Le Délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse – Délégation de Marseille ou son représentant,
- Le Directeur général de Grand Port de Marseille ou son représentant,
- Le Directeur de l'Etablissement Public d'Aménagement OIN Plaine du Var ou son représentant,

### **3/ Collège de représentants d'organismes socioprofessionnels et d'usagers de la nature (32)**

- Le Président de la Chambre régionale d'agriculture ou son représentant,
- Le Président de la Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles ou son représentant,
- Le Porte-Parole de la Confédération Paysanne PACA ou son représentant,
- Le Président de l'Association des agriculteurs bio de Provence Alpes-Côte d'Azur,
- Le Président de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural ou son représentant,
- Le Président du Centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
- Le Président du Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée ou son représentant,
- Le Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie ou son représentant,
- Le Directeur du Groupe régional des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix Durance ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence d'urbanisme de l'Aire de Toulon ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Marseille ou son représentant,
- Le Référent territorial de la Fédération des Schémas de cohérence territoriale ou son représentant,
- Le Directeur du Conseil Architecture Urbanisme Environnement de Vaucluse ou son représentant,
- Le Directeur régional de Réseau Ferré de France ou son représentant,
- Le Délégué régional de Réseau de Transports d'Electricité du Sud-Est ou son représentant,
- Le Directeur d'ESCOTA ou son représentant,
- Le Président de l'Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers, sylviculteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le Président d'Ea Eco-entreprises ou son représentant,
- Le Président de l'Association PACA Pour Demain ou son représentant,
- Le Secrétaire Général de l'Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse ou son représentant,
- Le Président de la Fédération régionale des Travaux Publics ou son représentant,
- Le Chef de Projet de la Caisse des dépôts et consignations Biodiversité ou son représentant,
- Le Président de l'Union française de l'électricité ou son représentant,
- Le Président de l'Union patronale régionale PACA, ou son représentant,
- Le Secrétaire général de la CGT PACA, ou son représentant,
- Le Secrétaire général de l'Union régionale Force ouvrière PACA, ou son représentant,
- Le Secrétaire général de la FSU PACA, ou son représentant,

- Le Secrétaire général de l'Union régionale UNSA PACA, ou son représentant,
- Le Secrétaire général de l'Union régionale CFDT PACA, ou son représentant,
- Le Secrétaire général de l'Union régionale CFTC PACA, ou son représentant,
- Le Secrétaire général de l'Union régionale CFE-CGC PACA, ou son représentant,

#### **4/ Collège de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité (16)**

- Le Directeur du Parc national des Ecrins ou son représentant,
- Le Directeur du Parc national du Mercantour ou son représentant,
- Le Directeur du Parc national de Port Cros ou son représentant,
- Le Directeur du Parc national des Calanques ou son représentant,
- Le Président du Collectif régional Provence-Alpes-Côte d'Azur des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement ou son représentant,
- Le Président de la Ligue de protection des oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le Président d' « Humanité et Biodiversité » ou son représentant,
- Le Président de l'Union régionale Vie et Nature – France Nature Environnement ou son représentant,
- Le Président de la Fondation de la Tour du Vallat ou son représentant,
- Le Président du Conservatoire botanique national alpin ou son représentant,
- Le Président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant régional,
- Le Président de la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique ou son représentant régional,
- Le Président de Volubilis ou son représentant,
- Le Président de Groupe Interdisciplinaire de Réflexion sur les traversées sud-alpines et l'Aménagement du territoire Maralpin (GIR MARALPIN) ou son représentant,
- Le Président du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- Le Président de l'Association des migrateurs de Rhône Méditerranée ou son représentant,

#### **5/Collège de scientifiques et de personnalités qualifiées (8)**

- Olivier ARNAUD, Directeur du domaine du Rayol,
- Marcel BARBERO, Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- François BOILLOT, membre du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Gilles CHEYLAN, Conservateur au Musée National d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence,
- Emmanuel COSSON, Directeur de l'Association régionale Groupe Chiroptère de Provence,
- Georges DEMOUCHY, enseignant à l'Ecole nationale supérieure du paysage.
- Bernard PICON, Directeur de recherche au CNRS UMR ESPACE Equipe Desmid,
- Thierry TATONI, Directeur de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale.